

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 6 JANVIER 2025**

**Effectif statutaire : 19**

**Membres en exercice : 19**

**PRESENTS** : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

**EXCUSES** :

**ABSENTS** : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : *Samuel GESTRAUD*

**REFERENCE DE L'ACTE** : DCM 2025-10 DU 06-01

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR : EGLISE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), a été modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finances rectificative pour 2011 :

En application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la toiture de l'église nécessite des travaux.

Ces travaux pourraient être éligibles à une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35 % des coûts engagés.

Les travaux sont estimés à 311 059.13 € TTC, soit de DETR 108 870.69 € et autofinancement 202 188.44 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces travaux et ainsi de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Maine et Loire avec le plan de financement comme suit :

- Travaux total : 311 059.13 €

- Subvention DETR : 108 870.69 €

- Autofinancement : 202 188.44 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces travaux et ainsi solliciter une subvention DETR auprès de la Préfecture de Maine et Loire avec le plan de financement ci-dessus.

**Après un vote à main levée et à l'unanimité**, le conseil municipal valide ces travaux et autorise la sollicitation d'une subvention DETR auprès de la Préfecture de Maine et Loire avec le plan de financement ci-dessus.

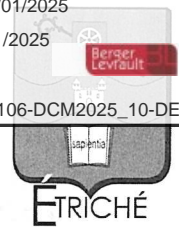
**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'ANGERS  
CANTON DE TIERCE

## COMMUNE D'ETRICHE

*Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe*

Envoyé en préfecture le 16/01/2025  
Reçu en préfecture le 16/01/2025  
Publié le  
ID : 049-214901324-20250106-DCM2025\_10-DE



Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance  
Samuel GESTRAUD

Etriché, le 7 janvier 2025

Le Maire  
David LAGLEYZE